

Programme d'action pour la douane (Douane 2020) 2014-2020

2011/0341A(COD) - 30/03/2017 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport de suivi du programme «Douanes 2020» pour l'année 2015.

Le document de travail note que l'année 2015 a été la première année d'activité standard dans le cadre du programme, contrairement à l'année 2014, qui était exceptionnelle en raison de sa courte durée et du début du nouveau programme.

Les indicateurs de performance obtenus montrent **une évaluation globale positive**, suggérant que le programme était en phase avec la réalisation de ses objectifs et qu'il a joué un rôle important en facilitant le développement de la politique douanière de l'Union par ses systèmes européens d'information, ses actions conjointes et l'acquisition de compétences.

Les **atouts et les réalisations clés** sont en grande partie les mêmes qu'en 2014:

- **une demande accrue de soutien du programme:** il y a eu une augmentation générale du nombre d'activités, d'événements organisés et des niveaux de participation. Dans le domaine de l'informatique, il existe une demande accrue de soutien du programme pour le développement de nouveaux systèmes;
- un niveau accru de résultats des **actions conjointes**, en particulier les visites de travail, a été rapporté par les gestionnaires d'action;
- une évaluation positive des résultats des actions conjointes en fonction de leur utilité;
- le **réseautage** entre les participants au programme reste élevé;
- le volume de transmission de données via les **systèmes d'information européens** a augmenté dans une large marge en 2015;
- le démarrage réussi du **cadre de compétences** en douane, un tiers des administrations douanières européennes étant déjà alignées sur ce cadre;
- le recours à la **collaboration en ligne** (PICS) par les agents des douanes nationaux et européens a considérablement augmenté.

Les indicateurs de 2015 ne justifient pas de nouvelles conclusions spécifiques, mais un certain nombre de celles de 2014 sont précisées:

- une **discordance** persiste entre les déclarations des gestionnaires d'action et celles des participants nationaux concernant le **partage de réalisations** du programme au niveau national. Une approche plus structurée et transparente du partage des réalisations du programme serait souhaitable, à condition toutefois de relever un certain nombre de défis en matière de sécurité, de protection de la vie privée et sur le plan technique. La Commission a lancé en 2016 des discussions sur la mise en place d'une telle approche. Les progrès de cette initiative devraient être considérés comme un objectif à plus long terme qui nécessitera des changements progressifs, tant pour assurer le soutien nécessaire des parties prenantes que pour les adaptations éventuelles des systèmes informatiques;
- bien que le **taux de réponse** parmi les gestionnaires d'actions et les participants aux visites de travail augmente, le taux de réponse des participants à d'autres types d'actions conjointes est passé de 68% en 2014 à 55% en 2015. Les équipes nationales du programme devraient tenter de les porter au-dessus de la barre des 70%.